

Analyse genre de la contribution de l'utilisation de la main d'œuvre à l'amélioration du niveau de vie : Analyse rétrospective et prospective à la lumière des recommandations du Nouveau Modèle de Développement

Le Ministère de l'Economie et des Finances (Direction des Etudes et des Prévisions Financières (DEPF)) a mené une nouvelle analyse visant à appréhender les gains potentiels, en termes d'amélioration du niveau de vie, inhérents à la hausse de l'activité féminine ciblée par le Nouveau Modèle de Développement (NMD). En effet, le rapport sur le NMD ambitionne le renforcement de l'inclusion et de l'activité des femmes dans les sphères économiques, sociales et politiques, tout en visant l'atteinte d'un niveau de participation des femmes à l'activité économique situé à 45% à l'horizon 2035 contre 19,9% en 2020.

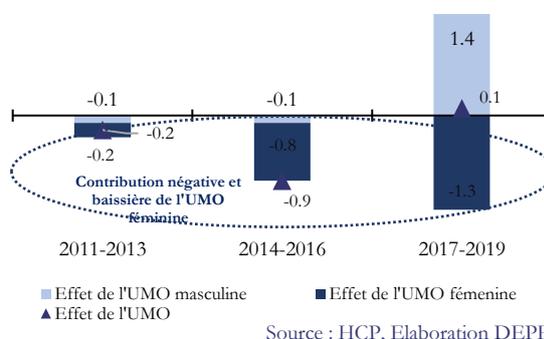
La méthodologie adoptée, dans le cadre de cette analyse, est fondée sur la décomposition du PIB par habitant (PIBH) en deux effets à savoir : l'effet productivité et l'effet utilisation de la main d'œuvre (UMO). Sur la base de cette décomposition, des simulations des effets de l'accroissement du taux d'activité des femmes sur le niveau de vie à l'horizon 2035 ont été effectuées.

1. Quel apport des femmes à l'amélioration du niveau de vie au Maroc au titre de la période 2008-2019 ?

L'évolution du PIBH¹, au titre de la période 2010-2019, fait état d'une progression annuelle moyenne de 2,4% par an. Les résultats de la décomposition du PIBH attestent d'une amélioration du niveau de vie au titre cette période qui est entièrement attribuable à l'effet productivité du travail (96%), tandis que la contribution de l'UMO demeure en moyenne faible (environ 4%). Il est essentiel de préciser, à ce titre, que l'effet productivité combine deux composantes : productivité totale des facteurs (PTF) et intensité capitalistique. Cette dernière composante, approchée par le ratio entre le facteur capital et le facteur travail, constitue le principal contributeur (99%), alors que la productivité totale des facteurs ne contribue que faiblement, voire négativement. L'effet UMO combine, à son tour, trois facteurs interdépendants, à savoir : l'emploi, l'activité et la démographie².

Graphique 1 : Contribution négative et baisse de l'UMO féminine à la croissance du PIB par habitant (en point de pourcentage)

Le graphique 1 indique une contribution négative et contraignante de l'utilisation de la main d'œuvre féminine à l'évolution globale de l'UMO durant les trois périodes triennales de 2011 à 2013, de 2014 à 2016 et de 2017 à 2019 à hauteur respectivement de -6,1%, de -44,2% et de -56,8% contre des contributions respectives à hauteur de -4,5%, -8,4% et +60,6% générées par l'utilisation de la main d'œuvre masculine.



¹ Il s'agit du PIB aux prix chaînés.

² Il est à rappeler que cette approche est de nature comptable. Il s'agit en fait d'une décomposition ex post à partir des données statistiques disponibles.

La faible présence des femmes dans le marché du travail a, ainsi, impacté négativement l'évolution du niveau de vie au Maroc. En effet, l'analyse par genre et par âge de la contribution des composantes de l'UMO à l'évolution du niveau de vie de 2014 à 2019 (voir schéma ci-après), a mis en lumière plusieurs constats :

- *Contribution négative et décroissante de l'activité féminine* (toutes tranches d'âge confondues) à hauteur de -52% en 2014-2016 et de -56,8% en 2017-2019, contre une contribution de -26,1% et +39,3% respectivement pour l'activité des hommes.
- *Implications contraignantes du chômage des femmes sur la croissance du PIB par habitant*: la dégradation du taux de chômage des femmes, toutes tranches d'âge confondues, a impacté négativement à l'évolution du PIBH entre 2014-2016 et 2017-2019. Quant à la contribution du chômage des hommes, elle demeure positive et en amélioration durant les mêmes périodes, exception faite de la tranche d'âge 25-44 ans dont la contribution, quoi que positive, a accusé une légère dégradation.
- *Contributions positives, quoiqu'en décélération, de la démographie sur l'évolution du PIB par habitant*: la population féminine en âge d'activité contribue plus que celle des hommes à l'accroissement du PIBH avec une contribution totale à hauteur de 10,6% contre 6,7% pour la population masculine.



2. Contraction amplifiée de la contribution de l'utilisation de la main d'œuvre féminine à l'évolution du niveau de vie en 2020 sous l'effet de la crise liée à la pandémie du Covid-19

Tableau 1 : Décomposition de la croissance du PIBH en 2020

	2020	
	En points	En %
PIB par habitant=(1)+(2)	-7,1	100
Productivité du travail par actif employé= (1)	-2,4	34,3
Effet de l'utilisation de la main d'œuvre (2)=(3)+(4)+(5)	-4,8	67,4
Hommes	-2,3	32,3
Femmes	-2,5	35,6
Dont effet chômage (3)	-3,1	42,8
Hommes	-2,4	33,9
Femmes	-0,6	8,5
Dont effet d'activité (4)	-2,2	31,0
Hommes	-0,1	1,2
Femmes	-2,2	30,3
Dont effet démographique (5)	0,4	-5,8
Hommes	0,2	-2,7
Femmes	0,2	-3,2

Source : Calcul et élaboration DEPF

En 2020, le PIBH a accusé un repli de 7,1% par rapport à l'année 2019. L'activité et le chômage des femmes ont amplifié cette contraction du PIBH à hauteur respectivement de 30,3% et 8,5% contre 1,2% et 33,9% pour les hommes et ce, au regard des effets de la crise Covid-19 qui ont amplifié la fragilité déjà bien existante de la situation de la femme sur le marché du travail.

3. Analyse prospective à l'horizon 2035 de gains potentiels attendus de l'amélioration de la participation des femmes à la population active à la lumière des recommandations du rapport sur le NMD

Conscient des enjeux que sous-entend la sous-utilisation de la main d'œuvre féminine au Maroc, le Rapport sur le NMD a appelé à ériger l'autonomisation économique des femmes, tant en milieu urbain que rural, en priorité nationale en vue d'en faire un puissant levier du développement du pays. La feuille de route déclinée dans le cadre du NMD a fixé, à cet égard, une cible à atteindre en termes du niveau de participation des femmes à l'activité, de 45% à l'horizon 2035.

Tenant compte de ces perspectives et en appliquant la méthodologie basée sur la décomposition du PIBH, plusieurs projections ont été effectuées, fondées sur 5 scénarios, afin d'approcher les gains économiques potentiels que pourrait induire l'accroissement du taux d'activité des femmes selon la trajectoire voulue par le NMD. Les scénarios ainsi adoptés portent sur :

- ➔ **Scénario 1** : il repose sur une hypothèse d'un accroissement du taux d'activité des femmes pour atteindre 45% en 2035, tout en maintenant inchangées le poids des autres composantes du PIBH ;
- ➔ **Scénario 2** : il combine le 1er scénario et une hausse de la Productivité Totale des Facteurs de 0,5% par an à l'horizon 2035 ;
- ➔ **Scénario 3 dit « tendanciel »** : il reconduit les tendances moyennes observées durant la période 2011-2019 ;
- ➔ **Scénario 4** : il inclut le scénario 3 et une hausse du taux d'activité des femmes pour atteindre 45% en 2035 ;
- ➔ **Scénario 5** : il intègre le scénario 4 et une hausse de la Productivité Totale des Facteurs de 0,5% par an à l'horizon 2035.

Ainsi, la concrétisation des objectifs et des cibles fixés par le NMD en matière de promotion de l'égalité de genre et de l'accès renforcé des femmes aux opportunités économiques pourrait contribuer à un gain en termes de croissance du PIBH qui pourrait atteindre jusqu'à 5% par an en moyenne entre 2022 et 2035 (voir tableau 2).

Tableau 3 : Gains potentiels en termes de croissance du niveau de vie (PIBH) à l'horizon 2035

	Croissance en % par an					
	2011-2019	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5
PIBH	+2,4	+1,7	+2,2	+2,2	+4,6	+5,0

Source : Calcul et élaboration DEPF

Il est à noter que la feuille de route proposée par le rapport sur le NMD intègre un ensemble d'actions spécifiques à même de renforcer l'autonomisation économique et des femmes, en plus de

celles ayant pour objectif de valoriser davantage leur capital humain. Il s'agit, à cet égard, de plusieurs mesures dont :

- La révision de certains dispositifs réglementaires et législatifs et leur adaptation aux impératifs de la promotion de l'emploi des femmes,
- L'instauration de mesures fiscales incitatives en faveur d'entreprises qui se conforment aux objectifs de la parité dans l'emploi,
- La promotion de l'entrepreneuriat féminin,
- L'alignement des cahiers de charges d'aménagement et de gestion des zones industrielles avec les objectifs de promotion de l'emploi féminin,
- La sensibilisation des femmes à l'éducation financière, à la culture managériale et renforcement de leurs capacités en matière de montage des projets...